

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2008-03-10
Date de Convocation : 28/02/2008
Nombre de délégués : 30 Présents : 26 Absents : 4 Votants : 26

L'an **deux mil huit**, le 5 mars 2008 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents (25) :

N. Liévens ; G ; Bolac ; D. Melou ; P. Leromain ; D. Costa ; E. Lefèbvre ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; M. Chassard ; B Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; F. Marchais ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J-C. Lavigne ; C. Matelet ; J. Bouffinier ; Y. Relier ; P. Dumas ; T. François ; D. Baubion

Etaient absents excusés : Gilles Vorimore

**Objet : Instauration
de la Taxe
Professionnelle de Zone**

Vu les statuts communautaires

Considérant le périmètre de l'opération d'aménagement Actipôle 12 sur le site « Les Merisiers » à Germainville d'une surface de

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Décide d'instaurer la taxe professionnelle de zone sur les parcelles du périmètre d'aménagement, cadastrées n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 section ZH Commune de Germainville

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Décide de reporter la date de régularisation de l'avant contrat au 31 mai 2008

Autorise le Président à signer l'avenant au compromis de vente précité correspondant

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Le Président